



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.747.2-0

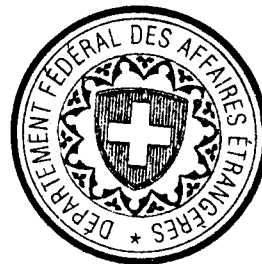
Notification
aux Etats parties à l'Accord instituant
la Conférence européenne de biologie moléculaire,
fait à Genève le 13 février 1969

Adhésion de la République de Slovénie

Le 24 juin 1997, conformément à la décision de la Conférence européenne de biologie moléculaire, prise le 28 juin 1995 en application de l'article III, paragraphe 2, de l'Accord, la République de Slovénie a déposé son instrument d'adhésion à l'Accord auprès du Gouvernement suisse.

Conformément à son article XI, paragraphe 4b, l'Accord est entré en vigueur pour la République de Slovénie le 24 juin 1997.

La présente notification est adressée aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XI, paragraphe 7, de l'Accord.



Berne, le 8 juillet 1997